

BEZOUCE

Hôtel de Ville
7, route nationale
30 320 BEZOUCE



MARCHES PUBLICS DE SERVICES

MISSION DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT de la CONSULTATION (RC)

Marché public passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics
(Procédure adaptée)

Avril 2011

ARTICLE 1 : OBJET du MARCHÉ

Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la révision du POS valant élaboration du PLU.

ARTICLE 2 : CONDITIONS de la CONSULTATION

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : PRESENTATION des OFFRES

Les entreprises désirant participer au présent marché pourront retirer un exemplaire du Dossier de Consultation des Entreprises auprès de la Mairie, après réservation par fax au 04 66 75 29 71 :

Service des Marchés Publics
Hôtel de Ville
30320 BEZOUCE

Le dossier à remettre par les candidats, doit être rédigé en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- la déclaration du candidat DC4 et la déclaration DC5
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- une déclaration sur l'honneur et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Dans ce cas, le candidat retenu devra produire les certificats et attestations dans un délai de 10 jours
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visés aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail

Documents à produire au stade de l'exécution du marché :

- imprimé DC7 attestant obligatoirement de la situation au 31 décembre 2010
- imprimé DC6 : il sera exigé au contractant de fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché :
 - une attestation (attestation spécifique de l'URSSAF) de fourniture de déclaration sociale datant de moins de 6 mois (article R.324-4-1-a)
 - une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement lorsque le cocontractant emploie des salariés (article R.324-4-3)
 - une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administrateur fiscal, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article R.324-4-1-b), sauf si, compte tenu du caractère annuel des déclarations fiscales, cela conduit à représenter une attestation déjà fournie par le titulaire du marché

En cas de non remise des documents sous 10 jours ouvrés le marché peut être résilié aux torts du titulaire après mise en demeure restée infructueuse.

Pièces obligatoires

- l'Acte d'Engagement : à compléter, dater et signer
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières : à signer et dater
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes: à signer et dater

- la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le planning cosigné par le pouvoir adjudicateur et le Bureau d'études ;
- La note méthodologique du Bureau d'études, remise à l'appui de son offre.
- Un Mémoire Technique comportant :
 - les compétences du bureau d'études (*la composition et les références des membres de l'équipe missionnée*)
 - les moyens matériels dont dispose le bureau d'études
 - les références d'études similaires réalisées
 - la méthodologie employée à chaque phase d'étude

ARTICLE 4 : : CONDITIONS d'ENVOI et de REMISE des OFFRES

Les offres seront transmises sous pli cacheté. Ce pli portera l'indication de l'appel d'offres auquel il se rapporte.

Mairie – Service des Marchés Publics – Hôtel de Ville – 30320 BEZOUCE

Offre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la révision du POS valant élaboration du PLU

Les plis devront parvenir à la Mairie avant le lundi 2 mai 2011 à 16 h

Article 5 : Jugement des offres

Critères de sélection :

- Présentation du bureau d'études (moyens humains et matériels) **20 %**
- Expérience professionnelle (prestations similaires) **30 %**
- Méthodologie et planning prévisionnel (*dont le délai d'exécution*) **30 %**
- Le prix en fonction de l'Acte d'Engagement et du Détail Quantitatif Estimatif **20 %**

